



**LE MAINTIEN DES ACQUIS ET LA PÉRENNITÉ DES SERVICES**  
(les enjeux sont toujours les mêmes sans politique ou stratégie provinciale)

Colloque 2016  
14 et 15 avril 2016  
Centre de Congrès Le Georgesville

Note : dès la signature des ententes entre l'ATCRQ et les conférenciers et conférencières, les noms vous seront acheminés et seront insérés dans le dépliant officiel.

**Jeudi le 14 avril :**

**8h00 à 8h55 : Accueil et inscription**

**8h55 à 9h00 : Mot d'ouverture de la journée**

**9h00 à 10h00 : Incontournables pour un nouveau programme  
Nouvel objectif du programme actuel et un soutien financier pour qui?  
L'augmentation financière destinée aux transporteurs interurbains  
ATCRQ**

Présentation d'éléments essentiels à la consolidation et au développement de la mobilité dans nos régions et territoires ruraux dans le respect des spécificités territoriales. La reconnaissance d'un nouvel acteur vient modifier l'objectif du programme initial.

**10h00 à 10h20 : Pause santé**

**10h20 à 11h15 : Les responsabilités et les pouvoirs des municipalités  
MAMOT  
Panel représentant les 2 sphères**

Les municipalités et les MRC ont plusieurs responsabilités à l'égard du transport collectif toutefois, les pouvoirs qu'elles possèdent sont très limités.

Une présentation des responsabilités et pouvoirs viendra faire le portrait de la situation. L'objectif est de s'assurer que les mandats confiés aux organisations locales / régionales, respectent les lois et les règlements du

secteur. Trop souvent nos organisations se retrouvent avec des mandats qui ne rencontrent pas la législation.

**11h15 à 12h00 : La pérennité du transport collectif par la taxe sur l'essence  
ATCRQ**

Présentation des revenus générés selon des régions, par l'application d'une taxe sur l'essence. L'objectif est de consolider et d'assurer le développement du transport collectif dans nos régions et territoires ruraux.

Présentation des démarches à effectuer.

**12h00 à 13h30 : Dîner**

**13h30 à 13h45 : Services locaux inter MRC / rabatement exclusif  
La transformation désirée par certains du transport collectif dans  
nos régions et territoires ruraux  
ATCRQ présentation de la situation (impacts pour le territoire)**

Nous assistons présentement à la mise en place d'un type de service en transport collectif dans nos régions et territoires ruraux. Il s'agit de faire du transport collectif un service permettant uniquement l'accès à des circuits sur des grands axes routiers. Cette pratique vient réduire à zéro, la mobilité par le biais du transport collectif à l'intérieur du territoire de la MRC.

Nous pourrions penser que cette situation augmente rapidement devant le retrait d'offres proposées par les transporteurs interurbains, mais la vision du transport collectif pour plusieurs organisations repose sur cette approche.

Il est important de faire la distinction entre un service local ou régional qui propose des circuits répondant à la règle du 50 km et plus, et la pratique exclusive de rabatement qui vient réduire à zéro un service local.

**13h45 à 14h15 : Échanges entre les participants et participantes sur les pratiques  
locales (services inter MRC / rabatement)**

Les problèmes rencontrés par le secteur privé dans certaines régions du Québec viennent influencer le développement d'une telle pratique, et modifier la vision du transport collectif dans nos régions et territoires ruraux.

**14h15 à 15h00 : Vraiment un guichet unique  
ATCRQ / Mme Anne Auclair**

Un grand questionnement se pose sur ce qu'est un guichet unique lorsque nous parlons de mobilité. Les commentaires reçus décrivent davantage une formule pour rassurer les organisations et non pas pour être au service des citoyens et des citoyennes.

Après plusieurs échanges entre différents partenaires, nous en venons à une conclusion qui se doit d'être partagée avec les gestionnaires de services.

**15h00 à 15h20 : Pause santé**

**15h20 à 15h50 : La gouvernance locale et régionale  
ATCRQ / Mme Anne Auclair**

Il est impossible de parler de guichet unique et de ne pas aborder la gouvernance.

Différents modèles de gouvernance seront présentés en fonction des réalités qui se retrouvent dans nos territoires. Nous y verrons la formule actuelle et des formules bonifiées. La démarche s'effectue dans une approche qui vise à faciliter l'accès, l'information et l'augmentation de l'offre pour les citoyens et les citoyennes.

**15h50 à 16h30 : Travail en ateliers par les participants et participantes sur les modèles présentés**

**16h30 à 17h00 : Plénière**

**18h00 à 20h30 : Souper**

**Vendredi le 15 avril :**

**8h00 à 8h25 : Accueil et inscription**

**8h25 à 8h30 : Mot d'ouverture de la journée**

**8h30 à 9h30 : Clinique juridique  
Me Bernard Jacob, firme Morency avocats  
Quel véhicule peut-on utiliser et avec qui peut-on contracter pour effectuer du transport collectif sans harmonisation?**

Cette démarche vise à clarifier une situation qui diffère selon le territoire. Ex : puis-je contracter et utiliser des véhicules de transport adapté pour proposer des circuits de transport collectif (sans harmonisation)?

Présentement, l'exercice est accepté non pas par un aspect légal, mais lorsque le secteur privé n'est pas informé et qu'aucune plainte n'est pas faite au Contrôle routier.

Il faut clarifier le tout et faire en sorte que la loi ne soit pas appliquée en fonction d'une interprétation régionale.

L'ACTRQ possède une note du ministère qui met en doute cette pratique

**Échanges entre le conférencier et les participants et participantes durant la présentation. Le concept d'harmonisation sera également abordé car il provoque certains problèmes d'interprétation sur certains territoires.**

**Rafraichissements sur place**

**9h30 à 10h30 : Rétrospective de l'année 2015 et les objectifs du ministère des Transports  
Ministère des Transports**

**10h30 à 11h55 : L'auto-répartition  
Fraxion Communications**  
Présentation d'un modèle qui permet l'auto-répartition et la gestion du transport collectif pour les différentes

**Expérience de l'implantation  
M. Antoine Audet,  
Directeur général du RÉGÎM**

**11h55 à 12h00 : Mot de la fin et remerciements par Mme Anne Auclair, présidente**

Note : Un projet de politique salariale ainsi qu'un projet de politique de travail seront déposés sur place.

---

**12h15 à 14h00 : Assemblée générale annuelle et dîner sur place**